



LE LIBRE CANARD

Publication du Comité Ecologique

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'état, des industriels et des partis



JOURNAL GRATUIT

*Après m'avoir lu, ne me jetez pas.
Faites moi lire à une voisin, un ami !*

**ÉTÉ 2010
n°31**

Sommaire :

- P. 1 : Edito
- P. 2 : Le baromètre
du développement durable
- P. 3 : Aménagement rural.
Trame verte.
- P. 4 : Convergence d'idées.
Un code de la rue à Carpentras ?
- P. 5 : Les conseils écolos
- P. 6 : Les plantes invasives.
- P. 7 : SPANC
- P. 8 : AGIR
- P. 9 : Ressourcerie
- P. 10 : L'écologie et les enfants
- P. 11 : Biodiversité

Nous remercions :

*Ayme-pneus,
le Crédit Mutuel,
Gasnault T.P.,
les plâtres Lafarge,
le Lion's Club,
Mc Cormick et
le cinéma Rivoli
pour leur aide
financière qui
permet de
récompenser les ados
bénévoles.*



*Merci aussi aux
différents services
de la municipalité
pour le soutien
apporté à cette
journée de nettoyage
(Communication,
foires et marchés,
services techniques,
police municipale
et restaurants
scolaires...)*

DES SEMENCES D'ESPOIR !

La semaine de l'environnement, du bien-être et du développement durable nous a permis, à travers différentes manifestations, expositions et activités, de nous exprimer et de transmettre notre message aux jeunes générations. La petite graine que nous avons semée lors de ces journées germes sans doute demain dans les esprits pour développer et intégrer dans notre culture une conscience plus écologique.

En effet, entre le jeudi 24 et le vendredi 30 avril, nous avons pu, grâce au soutien de l'Education nationale et à l'amabilité de nos hôtes de la « Maison de pays », projeter différents petits films d'animation touchant la protection de l'environnement.

Ce furent pas moins de 550 jeunes des classes CM1 et CM2 qui purent être sensibilisés aux différents enjeux planétaires.

Que ce soit sur la protection des sols, de l'air et des eaux, sur les transports, les déchets et les économies d'énergie, etc. l'information est passée, relayée par ailleurs grâce aux enseignants présents aux projections.

Certaines thématiques étant déjà inscrites au programme de l'Education nationale, nos auditeurs se montrèrent perspicaces.

Ces messages permettront aux futurs adultes et décideurs de demain d'agir en connaissance de cause. (A lire : "l'Ecologie intellectuelle" et "Les enfants de Carpentras" en p. 10 & 11.)

Autre action de sensibilisation : ce fut l'après midi de « nettoyage de printemps », et là.... Grosse colère !

Il y aurait beaucoup à dire sur la goujaterie de certains qui n'hésitent pas à jeter ou à abandonner sur la voie publique emballages divers, journaux et cartons, bouteilles, plastiques, paquets de cigarettes, etc. Chez nous, on les désigne comme des « porcàs », des « bordilhàs » ou des « piches ».

Le triste spectacle des talus et fossés jonchés de détritus aux abords de Carpentras en est la triste révélation. Jusqu'à 2400 kg de déchets furent collectés certaines années !

Là encore, des dizaines d'ados et d'adultes participèrent à cette opération de nettoyage, courbant l'échine durant toute l'après midi. Mais, "se baisser, ce n'est pas s'abaisser !". Il aurait fallu être des centaines pour « astiquer » notre commune. Tout cela revêt évidemment un caractère symbolique, et les participants au moins, on peut en être convaincu, ne seront pas les pollueurs de demain, mais des ambassadeurs pour un comportement plus écoresponsable.

Et puis nous fûmes présents le samedi et dimanche (festi-bio et festi-floral) à notre stand pour informer le nombreux public et distribuer nos prospectus. Beaucoup d'échanges fructueux, ce qui nous conforte dans nos convictions.

Une autre action qui va bientôt animer le débat, c'est celle concernant le « baromètre du développement durable ». Initié par l'URVN.PACA*, ce questionnaire à l'intention des élus de toute les communes de la Région va permettre à nos édiles de se situer dans la prise en compte du développement durable et solidaire, au regard de quelque 118 questions dont les réponses seront consultables sur un site internet (article p. 2).

Ce questionnement devrait permettre de créer une certaine émulation entre les communes. Avec le temps, nous jugerons de la portée de nos actions, en espérant que fructueuse soit la récolte.

C. Guérin

** Le Comité écologique est fédéré par l'UDVN 84 (Union Départementale Vie et Nature Vaucluse), elle même fédérée par l'URVN 13 (Région) qui est fédérée par la FNE (France Nature Environnement) ...*

Vous suivez ?

— le site du comité écologique de Carpentras : comecolocarp.unblog.fr —

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité de leurs auteurs

Le baromètre du développement durable



Pour protéger un environnement de qualité, préserver le cadre de vie des habitants et anticiper les évolutions démographiques, climatiques et économiques, la mise en oeuvre de démarches de développement durable devient indispensable et urgente. Elles sont décrites dans la déclaration de Rio en 1992, reprises dans le Grenelle

de l'Environnement, et concilient une croissance économique efficace, un développement socialement équitable et respectueux de l'environnement.

Un « cadre de référence national » pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux a défini 10 critères-clés :

5 critères d'objectifs	
1	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3	Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie
4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5 éléments déterminants de la démarche	
1	La participation des acteurs
2	L'organisation du pilotage
3	Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie
4	L'évaluation partagée
5	La stratégie d'amélioration continue

Le « baromètre du développement durable » constitue un outil dont l'objectif est de permettre aux communes de se situer dans leur prise en compte du développement durable. Il s'inspire d'un exemple hollandais opérationnel depuis 1999 chez notre voisin européen.

L'association « Cohérence » a adapté à la Bretagne cet outil dans le but de mesurer l'engagement des communes bretonnes en matière de développement durable. Mis en service, ce baromètre breton suscite aujourd'hui l'intérêt de nombreuses collectivités et associations.

Dans une démarche identique, les acteurs associatifs de la région PACA, sous l'égide de l'URVN et des UDVN, a établi un projet d'environ 120 questions qui sera présenté par les associations locales aux élus municipaux de

leur territoire qui le souhaiteront. Ce questionnaire (disponible sur le site udvn84.fr) sera conjointement rempli et signé. Il est identique pour toute la région. Par conséquent certaines questions concernent uniquement certains départements (montagne, littoral). Le barème des points, tenant compte des spécificités, attribué à chaque question permettra de dégager une image

de la prise en compte du développement durable sur le territoire de la commune.

Il ne s'agit pas d'établir un « contrôle des municipalités » avec les bons et les mauvais élèves, mais plutôt de mesurer l'ensemble, de manière pédagogique, incitative, constructive, tous les aspects du développement durable en les rendant concrets et visibles : économie, social/solidarité, environnement, citoyenneté/gouvernance.

Le baromètre suscitera de l'émulation entre les communes, leur permettant d'une part de mettre en avant certaines pratiques déjà mises en place, et, d'autre part, d'évaluer les comportements améliorables, tout en créant un échange indispensable avec les citoyens.



Didier
SAINTOMER

Aménagement rural

BETONNAGE A TOUT VA ! Le gouvernement veut lutter contre l'urbanisation des terres agricoles... Enfin !

Dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'agriculture qui a été présenté le 13 janvier au Conseil des ministres, le gouvernement veut diminuer de moitié d'ici 2020 la consommation de terres agricoles pour lutter contre leur gaspillage, un phénomène qui ne cesse de croître à la périphérie des villes, indique l'AFP.

Actuellement, chaque année, 74.000 hectares de terres agricoles sont convertis notamment en zones commerciales, infrastructures routières, lotissements, selon les chiffres du ministère de l'Agriculture. Par rapport au début des années 1980, c'est 20.000 hectares de plus qui disparaissent annuellement au profit de l'urbanisation.

Tous les 10 ans, l'équivalent d'un département de la taille de la Seine-et-Marne, de la Manche ou

encore de la Charente est ainsi totalement urbanisé. Malgré tous les discours politiques, les chartes signées sur le terrain, la prise de conscience d'un certain nombre d'élus, le phénomène général est la croissance permanente de l'urbanisation, et ce de manière significative, dénonce André Barbaroux, directeur général de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSAFER), interrogé par l'AFP.

Avec un besoin de terres agricoles qui va aller croissant, une exigence de biodiversité, il faut maîtriser le développement des villes, empêcher le gaspillage, poursuit le responsable de cet établissement public qui, depuis des années, plaide pour une révision des droits des communes en matière d'urbanisme.

Les quelque 36.000 communes françaises ont le pouvoir de définir les zones à construire, et beaucoup privilégient trop facilement l'octroi de terres en périphérie au lieu de réutiliser celles non utilisées en

ville, souligne André Barbaroux.

Au lieu des zones commerciales qui «défigurent le paysage français où chaque enseigne dispose de parkings à perte de vue», M. Barbaroux cite l'exemple de l'Allemagne, qui oblige les commerces à s'installer sur plusieurs étages et où les parkings sont souterrains.

Sur notre territoire, le projet "Terre de liens" *, qui devient *de facto* un partenaire incontournable, permettrait d'accompagner cette volonté politique, et de canaliser cette frénésie due à l'explosion démographique de notre département. Si rien n'est fait, d'ici quelques générations, du piémont du Ventoux aux rives du Rhône, la plaine Comtadine sera truffée de routes, de rocade, de parkings, d'espaces commerciaux, de zones artisanales et de lotissements. L'urbanisation aura tout dévoré.

Qu'allons-nous laisser à nos arrière-petits-enfants ?

* voir "Libre canard" précédent.

Projet d'intégration de la Trame verte et bleue nationale dans les PLU

Suite au Grenelle de l'environnement, un projet de loi portant engagement national pour l'environnement propose de modifier le code de l'urbanisme de manière à ce que les PLU (tout comme le SCOT, le PADD, les cartes communales ou le document d'orientation et de programmation) tiennent compte de la Trame verte et bleue nationale et régionale (et éventuellement transfrontalière).

Le PLU devrait aussi tenir compte d'éventuelles *Directives territoriales d'aménagement et de développement durables*, intégrant la « *préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des sites et des paysages, de **cohérence des continuités écologiques*** ». Certaines mesures nécessaires à la mise en œuvre peuvent même devenir « projet d'intérêt général », ainsi

que tout projet d'ouvrage, travaux ou protection présentant un caractère d'utilité publique et répondant cumulativement aux conditions suivantes : « Être destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au



fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles,

à l'aménagement agricole et rural ou à la **préservation des continuités écologiques**. »

Carpentras devrait réaliser d'ici 2014 – 2020 quelques « coulées vertes », du parking Fenouil à la gare, et du Pous du Plan au lycée Fabre en suivant le « Vallat de la Mayre ». Et nous souhaiterions que les rives de l'Auzon soient reliées au massif de la Lègue ...

Synthétisé par C. G



CONVERGENCE D'IDÉES

PERSPECTIVES DE CARPENTRAS POUR LES 10 ANS À VENIR :

« Quelles réalisations espérez-vous dans la ville d'ici à 2020 ? »

A cette question posée à quelques acteurs de la cité par M. Quinette, journaliste à « La Provence » - et cela à la veille de la présentation, par Monsieur le Maire de Carpentras,

des projets pour la ville – ces interviewés, d'horizons différents, se sont exprimés en majorité pour des mesures environnementales.

Un directeur commercial, une directrice de publication, des architectes, des présidents d'associations diverses dont celle des commerçants, ont souhaité « *des mesures en faveur du développement durable* », « *un centre-ville piéton* », « *une ceinture verte* », « *des agriculteurs bio pour fournir la population locale* », « *des écoquartiers* », « *des espaces verts* »,

« *moins de voitures grâce à la rocade et au train* ».

« *Les villes qui ont fait le choix de la piétonisation et du vélo ont gagné en qualité de vie, et en convivialité...* »

Et ce sont « les autres » qui le disent !

Le Comité Ecologique se réjouit de cette unanimité qui rejoint nos objectifs !

Rêvons un peu !

UN CODE DE LA RUE À CARPENTRAS ?

Vous connaissez le code de la route.

Savez-vous qu'il existe un « code de la rue » ?

Strasbourg, ville pionnière en matière d'aménagement urbain et de circulation « douce », s'est penchée sur la question.

Strasbourg est réputée pour la qualité de son réseau de transport en commun et de son tramway, et pour l'excellence de son réseau cyclable, emprunté quotidiennement par des milliers de cyclistes.

Il est un constat que l'on peut faire dans de nombreuses villes de France, c'est l'incompatibilité du code de la route avec les contraintes de circulation urbaine.

Les usagers les plus vulnérables sont les moins bien protégés.

Le maire de Strasbourg et son équipe (PS - Verts), particulièrement engagés en faveur du développement durable, annoncent deux objectifs concrets pour y remédier :

- Encourager un partage plus équilibré de l'espace public urbain.

- Favoriser les modes de déplacement doux.

Pour cela, ils projettent de généraliser les principes de circulation

« zones 30 », là où la circulation partagée est encore tolérée (autos, vélos, piétons), et de limiter à 50 km/h la vitesse des véhicules sur les autres axes structurants.

Par ailleurs, certains quartiers accueilleront l'expérimentation des zones dites « de rencontre », un autre concept permettant la cohabitation de l'ensemble des modes de circulation (Carpentras possède sa mini-zone de rencontre : la place d'Inguibert), avec des voitures limitées à 20 km/h, priorité aux piétons et aux vélos pouvant circuler à double sens.



Après de multiples réunions, dans le cadre de commissions extra-municipales et de comités de quartier, réunissant, élus, représentants associatifs, représentants des différents quartiers, services de l'Etat, services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg..., le groupe de travail sur le « code la rue », qui a planché pendant plus d'un an, a formulé une dizaine de propositions concrètes.

- Généralisation du principe de la zone 30.
- Déploiement des zones de rencontre.
- Création d'une charte du piéton.
- Priorité aux écoliers devant les établissements scolaires.
- Déplacement dans les écoquartiers (cela sous-entend des aménagements spécifiques pour les piétons et les vélos).
- Expérimentation de nouveaux aménagements (revêtements en cohérence avec leur fonction, éclairage et mobilier urbain appropriés à la zone, appropriation de l'espace urbain par les riverains...).
- Mise en place de solutions adaptées pour les livraisons.
- Création d'un guide de l'espace urbain.

Exemple à suivre, en espérant que les « grands projets structurants », annoncés pour la décennie à venir, prendront en compte tous ces critères environnementaux pour rendre notre ville de Carpentras plus conviviale, agréable et humaine.

(Sources : Mairie de Strasbourg)
C.G.



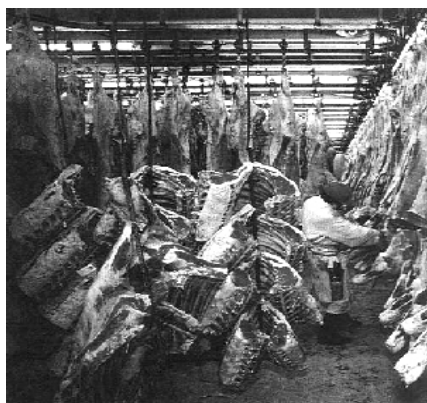
ET SI NOUS ARRÊTIONS D'ÊTRE CARNIVORES ?

Ce n'est pas évident, et pourtant cela va devenir une évidence.

Nous avons un choix à faire : notre terre.

L'élevage intensif d'animaux « à viande » n'est pas seulement barbare - eh oui, j'ai bien dit barbare -, mais il est polluant. Polluant de terre, d'air et d'hommes. Déjà Einstein le disait : « Le végétarisme, par son action purement physique sur la nature humaine, influencerait de façon très bénéfique sur la destinée de l'humanité ».

La croissance a augmenté nos revenus et la possibilité de choix, mais nous ne refusons pas, semble-t-il, l'abondance d'une nourriture de mauvaise qualité.



Il nous faudrait devenir lucides

et réveiller les consciences alourdies par les diktats financiers qui influencent la production. La viande est devenue synonyme de progrès, le pain est devenu désuet. Or, la terre étouffe sous la pollution animale : les gaz émis, les déchets polluants, les pathologies humaines massives depuis le début de « l'agrochimie », etc.

Pensons plus, plus sainement, afin que tous nous puissions manger à notre faim ; ce qui n'implique pas de se gorgier de viande.

Yvonne KRESSMANN

DE L'AGRICULTURE EN « LASAGNES » ???

Allez-y, faites de l'agriculture en « lasagnes ». Un certain Jean-Paul Collaert a rapporté des pays anglo-saxons une technique inventée par une américaine, Patricia Lauza, qui donne des résultats prodigieux, même sur une cour bétonnée...

On démarre en posant au sol des cartons. Ensuite, on alterne différentes couches : les déchets verts riches en eau et en azote (c'est-à-dire le gazon, la taille de haies, les mauvaises herbes, les épluchures de légumes et de fruits, etc) ; puis les matériaux bruns secs comme les cartons, le papier, la sciure, les feuilles mortes qui sont riches en carbone.

Et ainsi de suite.

Débutez avec 1,50 m sur 3 m et faites monter les lasagnes jusqu'à 30 cm de hauteur. Terminez avec une bonne couche de compost. Plantez en paillant entre chaque plant. Ça pousse !!!!

(lire « *L'art du jardin en lasagnes* »
de Jean-Paul COLLAERT
Editions Edisud)

Yvonne KRESSMANN

L'ÉCOLOGIE C'EST COMME LE BROSSAGE DES DENTS, IL FAUT Y PENSER PLUSIEURS FOIS PAR JOUR :

Economiser l'eau, utiliser l'eau de pluie

Trier les déchets, éviter les emballages, faire un compost

Diminuer sa consommation d'énergie : utiliser de façon économe l'éclairage, le chauffage, les appareils électro-mé-

nagers

Utiliser les transports en commun, aller à pied ou en vélo, faire du co-voiturage, éviter les produits qui viennent de loin

Eviter de polluer : l'eau par les détergents, **l'air** par les émissions de CO₂, par les bombes insecticides et désodorisantes, **le sol** par des polluants ou trop d'engrais

Penser à isoler sa maison, faire poser des panneaux solaires

Acheter des produits sains (aliments peu ou pas traités, matériaux et mobilier sans substances nocives)

Protéger les espèces animales et végétales

LA TERRE ET LES AUTRES HUMAINS VOUS DIRONT MERCI !!!!!

"Le Libre Canard" - 71, rue d'Allemand - Carpentras - Trimestriel gratuit - Tirage : 2000 ex. environ

En dépôt : • COOP BIO de l'Auzonne • TEMPO BIO • ATTITUDE BIO • NATURELLEMENT BIO

Dans les boulangeries : "LOT" - "LE PAIN DU COMTAT" "LES LAVANDES".

• Librairie de l'HORLOGE • Papeterie du PALAIS • Espace FENOUIL • Cinéma RIVOLI • Au JARDIN des COULEURS
• Mairie de Carpentras. • Boucherie PINEL à Bedoin. - Distribution occasionnelle sur les marchés.

Directeur de la publication : **Christian GUÉRIN**

Maquette : **Marie SAIU** - Tirage : **Service reprographie de la Mairie de Carpentras**
Comité de lecture : **Marie-Christine LANASPEZE, Michelle LECOEUR, Florence Ayme**

LES PLANTES INVASIVES DE NOS RIVIERES

Les rivières sont des milieux naturels qui abritent des écosystèmes, influencés par la nature physico-chimique des eaux (débit, vitesse, mode d'écoulement, température, nature du lit), et par la composition de l'eau (oxygène, gaz carbonique, sels minéraux). Les eaux douces recèlent de nombreuses espèces de bactéries, d'algues, de poissons. En plus de la faune aquatique, les rivières accueillent sur leurs berges une faune et une flore spécifiques : insectes, oiseaux, mammifères aquatiques.



La ripisylve, forêt naturelle riveraine des cours d'eau, dispose d'une dynamique propre et forme une mosaïque végétale d'une grande richesse floristique. Elle a plusieurs rôles :
- amélioration de la qualité des eaux,
- diversification des habitats aquatiques,
- stabilisation du lit et protection contre les crues,
- potentialités paysagères

Certaines espèces exotiques nouvellement arrivées et ins-

tallées dans le milieu naturel, entrent en concurrence avec la flore locale. On les nomme espèces invasives. Loin de constituer une espèce supplémentaire qui vient enrichir le patrimoine naturel, l'espèce invasive a une dynamique écologique qui bloque l'épanouissement d'autres plantes. Elle est à l'origine d'une future homogénéisation du paysage et non pas une diversification. Ces espèces ont en effet des impacts sur la biodiversité, sur la santé publique, et suret sur les systèmes agricoles.

L'ambroisie, plante herbacée de 10 à 150 cm de haut. Affecte la production agricole en réduisant la qualité des récoltes. Provoque de graves problèmes de santé publique par l'intermédiaire de son pollen très allergisant.

La balsamine de l'Himalaya, une plante herbacée qui peut dépasser 2 m de hauteur. Gêne les plantes de petites tailles.

La jussie, se développe dans les eaux calmes et peu profondes. Ses racines

peuvent s'enfoncer jusqu'à 3 m. Dissémination des rhizomes.

Se multiplie facilement par bouturage naturel. Leur densité peut modifier les caractéristiques physico-chimiques des eaux.



La renouée du Japon, plante herbacée de 2,5 à 4 m de haut. Espèce herbacée très productive de la flore tempérée (jusqu'à 13 t/ha pour l'appareil végétal, 16 t/ha pour l'appareil racinaire). Favorise l'érosion des berges.

L'aliante. Arbre qui peut atteindre 30 m de haut. Compétition avec les espèces pour la lumière et l'espace. Produit des substances toxiques s'accumulant dans le sol.

Le buddléia ou arbre à papillon. Un arbuste de 1 à 5 m de haut. Peuplement dense concurrence la végétation autochtone. Faiblement enracinés, facilement emportés par les crues, formant des embâcles et provoquant l'érosion des berges.

Didier
SAINTOMER

Attitude Bio

Grande épicerie Bio de Carpentras

Alimentation - Compléments Alimentaires
Conseil en diététique - Cosmétiques

Com'tact Bio

254, Avenue Pierre Sémard
84200 CARPENTRAS
Tél. 04 90 67 28 79

SPANC

Un système d'assainissement pour ceux qui ne sont pas rattachés au réseau d'assainissement collectif

« A la belle saison, on dirait un **jardin paysager** »... Ainsi commence un article concernant l'assainissement des eaux usées de trois habitations plus une exploitation agricole, dans l'Ouest de la France. Les personnes en question, comme tous ceux et celles qui ne sont pas raccordés au réseau collectif, devaient se mettre aux normes. (*La loi de décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques – loi LEMA – oblige les élus à contrôler les systèmes d'assainissement autonomes sur leurs territoires*; vous vous en êtes rendu compte si vous êtes concernés...)

Qu'ont fait ces gens ? Ils ont opté pour **une solution collective et écologique** et ont financé ensemble **un filtre planté de roseaux**.

Celui-ci est composé de deux massifs de roseaux constellés de graviers :

- le premier recueille les eaux usées envoyées par une pompe enfouie dans le sol ; il s'agit des eaux grises (eaux de lavage) provenant des habitations, des eaux vannes (issues des toilettes) et des eaux de la ferme ; ces eaux sont minéralisées grâce au milieu bactérien présent dans le gravier, car ce sont les bactéries qui purifient, pas les plantes ;
- dans le second massif de roseaux, situé un peu en contrebas, le trop-plein d'eau se répand, et le travail d'assainissement se poursuit ;
- les eaux propres arrivent enfin dans une mare, puis dans un fossé d'infiltration.

En plus des roseaux, on peut planter des iris, de la menthe d'eau, des

sagittaires, des reines-des-prés... **L'ensemble s'entretient comme un jardin** : il suffit de faucher les roseaux chaque année avant le printemps.

Les propriétaires doivent, une fois par semaine, actionner une vanne au-dessus du premier massif, pour que les eaux usées ne se répandent pas toujours au même endroit.



Au démarrage, pour l'installation du filtre planté de roseaux, il faut prévoir :

- **d'être assez nombreux** (environ 20 personnes, soit 4 habitations individuelles), car sur le plan réglementaire cette solution n'est autorisée qu'à partir d'une certaine taille ; en dessous, on peut cependant avoir une dérogation à titre

expérimental ;

- **de sécuriser juridiquement les conditions d'utilisation et les responsabilités des utilisateurs** ; et de prévoir ce qui se passera en cas de vente d'une des maisons concernées ou lors de l'arrivée de nouveaux locataires : on peut organiser « une servitude d'usage » et **une charte de fonctionnement**.

Sachons que cette solution exige **un partage des tâches d'entretien, et des pratiques domestiques écologiques** (s'abstenir de certains détergents, d'eau de Javel, pas de rejets de peinture, etc.). Mais cela amène une convivialité et des liens réciproques.

Et cela se conclut par **un moindre coût économique** quand on n'a pas toujours les moyens de se mettre aux normes. D'un coût total de 15 000 €, ce système collectif est plus intéressant que les solutions individuelles classiques (fosse septique ou filtre à sable), qui tournent autour de 7 à 8 000 €. Dans notre exemple, **chacun a économisé 3 000 €**.

Il est très utile, tant pour la conception que pour le montage juridique et pour la réalisation et le suivi, de **se faire accompagner** par un bureau d'études, une association compétente (comme *Civam-Défis* : e. mail *initiatives@fdccivam44.org*, ou tél : 02 40 79 32 93, qui peut envoyer une brochure sur le sujet - 19 €). De quoi nous aider à une solution d'assainissement plus respectueuse de l'environnement !

AU JARDIN DES COULEURS

Horaires d'hiver :
9h-12h / 14h-19h
Horaires d'été :
9h-12h / 15h-19h

**18, chemin de Saint Gens
84200 CARPENTRAS
Tél. 04 90 67 20 62
Fax 04 90 63 12 92
E.mail : aujardindescouleurs@orange.fr**

Fermé le lundi et le dimanche après-midi

- 🍷 **Vente de fruits et légumes anciens.**
- 🌱 **Vente à la production de plantes à massif.**
- 🍵 **Boutique de thés, cosmétiques, parfum, encens, déco...**

Rédigé par
Marie-Christine
LANASPEZE
(à partir d'un article de
« La Croix » du 08/09/09)

Une Action Globale Innovante pour sa Région (A.G.I.R.) : un exemple concret

Etre une ville lauréate « AGIR » pour l'énergie est un engagement à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. C'est ce qui est déjà commencé dans la commune d'Abriès, dans le Queyras, primée en septembre 09.

Quelle a été la démarche de l'équipe municipale ? Elle a encouragé un développement durable de son territoire, en axant son action vers un tourisme raisonné de proximité, été comme hiver ; elle a poursuivi son investissement dans les métiers de tradition, tel le pastoralisme, et dans le secteur de l'artisanat ; enfin la commune se veut un espace de solidarité lors des inondations et des fortes chutes de neige.

Son engagement s'articule donc autour de trois axes :

- un urbanisme respectueux de l'environnement
- l'utilisation de matériaux sains dans tous les nouveaux projets communaux des pratiques écologiques comme l'économie d'énergie, le tri sélectif...
- Une information sur l'engagement de la commune dans le programme AGIR a été réalisée auprès des habitants.

CE QUI EST EN COURS DE RÉALISATION

Comme les nouveaux habitants permanents rencontraient des difficultés pour accéder à la propriété et se chauffer, l'équipe municipale construit des logements « aidés » bioclimatiques, au cœur du village (à proximité de la chaufferie-bois intercommunale qui est prévue : voir plus bas).

Cette année, de nouveaux ateliers municipaux sont édifiés : il s'agit d'un bâtiment à ossature bois basse consommation, en utilisant la filière courte pour l'ossature (présence très proche de la forêt) ; il bénéficiera pour le chauffage des réseaux de l'usine de méthanisation des boues d'épuration et du petit-lait construite par la Communauté de Communes à proximité. Cette usine chauffe déjà la maison médicale et l'école publique.

Une pépinière d'entreprises va être implantée dans le même secteur, pour des entreprises « vertes », et des salles sont rénovées en vue d'activités culturelles et associatives, avec les mêmes exigences écologiques.

Au camping du village, la commune a créé un bâtiment d'accueil et des sanitaires, toujours en ossature bois légère, filière courte ; une épuration

phytosanitaire va être mise en place. (Il était prévu d'installer des panneaux solaires, mais au vu de la durée d'utilisation le retour sur investissement n'est pas rentable - 45 ans minimum - ; donc ce n'est pas pertinent).

Avec le Parc du Queyras et l'Office de tourisme, une navette gratuite reliant toutes les communes du Queyras, la gare routière de Guillore et la gare SNCF de Montdauphin, va permettre le déplacement des résidents permanents comme des vacanciers, avec une moindre utilisation des véhicules personnels.

En ce qui concerne les économies d'énergie, des compteurs sur les captages pour détecter les fuites ont été mis en place ; la procédure de mise en conformité des zones de captage est en cours.

La mairie s'est équipée de doubles vitrages, ce qui a considérablement amélioré l'isolation thermique et phonique ; des bureaux ont été transférés du côté nord au côté sud, d'où une nouvelle économie de chauffage ; le matériel informatique est maintenant arrêté en fin de journée...

LES PROJETS

La commune d'Abriès continue à établir un programme d'investissements en liaison avec la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Sollicitant la Communauté de Communes, elle envisage donc l'installation d'une chaufferie bois à système de cogénération avec réseau de chaleur, pour desservir plusieurs bâtiments communaux : la bibliothèque, le musée du costume, la poste et un logement communal, l'office du tourisme, la salle des fêtes et deux appartements, de futurs logements bioclimatiques, ainsi que certains logements particuliers. La mairie participe à la réflexion et au financement, et met à disposition le foncier nécessaire à ce projet qu'elle a initié.

Le bâtiment des logements bioclimatiques pour des personnes en attente de logements comprendra aussi des ateliers-relais pour permettre à des entreprises de démarrer une activité.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Abriès est en cours d'approbation ; l'objectif de la commune est de favoriser la densification plutôt que le mitage du territoire, pour mieux maîtriser le foncier et pour limiter les déperditions

de chaleur. Les zones agricoles ont été déterminées, dont certaines vont être transformées en Zone Agricole Protégée.

Cela s'accompagne d'une réflexion avec tous les acteurs socio-professionnels concernés (les communes, l'Office de Tourisme du Queyras, les hébergeurs, les entreprises de transport, la Régie des remontées mécaniques). De même avec le Syndicat Intercommunal d'électrification pour suivre les consommations électriques des bâtiments publics et de l'éclairage public ; enfin avec le Syndicat Mixte des stations de montagne et les remontées mécaniques, pour une régulation des consommations énergétiques des téléskis et télésiège.

En conclusion, on voit que tous les secteurs de la vie sont impliqués dans ce projet : le logement, l'activité professionnelle, le transport, la vie publique, les loisirs, avec un souci écologique permanent.

Le Centre Méditerranéen pour l'Environnement (C.M.E.) qui travaille dans le Vaucluse, intervient lui aussi dans des projets AGIR, comme avec la Mairie de Carpentras le projet « Marchons vers l'école » ; et bien d'autres ailleurs...

Marie-Christine LANASPEZE

QUELQUES BRÈVES INFOS

PERMANENCE DU COMITE ECOLOGIQUE

Venez nous rencontrer à la **Maison du Département 111, bd Albin Durand à Carpentras, les 1er et 3ème mercredis de chaque mois de 14h à 18h** (sauf Juillet et Aout).

Nous y accueillons toute personne désireuse de s'informer, d'échanger, et venant nous informer. Des revues concernant l'écologie sont à votre disposition en libre lecture.

Possibilité d'accès à Internet pour se documenter.

Vous pouvez nous joindre ces jours là au 04 32 85 84 40

La réunion mensuelle du Comité Ecologique
a lieu au **Château de la Roseaie à Carpentras, de 18 h à 20 h**
le premier jeudi de chaque mois.

Enfin et surtout, en adhérant au Comité Ecologique, (pour une somme modique) vous renforcerez notre crédibilité. La défense de l'environnement a "le vent en poupe", encore faut-il que sur le terrain, les actions menées par notre association soient soutenues par le plus grand nombre.

RESSOURCERIES

Les ressourceries ont vu le jour, en France, depuis plusieurs années. Aujourd'hui, la plupart sont fédérées dans un réseau national permettant la mise en commun des compétences et favorisant les échanges d'expériences.

Nous étions plusieurs à nous sentir concernés, à la fois par la nécessité de réduire les tonnes de déchets et celle du développement d'une économie sociale, solidaire et de proximité ; créer une activité créatrice d'emploi non délocalisable nous semblait évident et nécessaire.

Sur ces orientations a été créée l'association « **La Ressourcerie du Comtat** » constituée d'amis et d'acteurs de l'insertion. Joël GOURAUD, présent dès la naissance de la structure, a été désigné pour être le porteur du projet. Il s'est investi totalement dans ses responsabilités, visitant des ressourceries en activité, participant à des séminaires, des formations pour conforter ses compétences.

Quels critères et choix sont retenus pour l'émergence de la Ressourcerie du Comtat :

1 - Nature du projet : La Ressourcerie du Comtat a proposé une organisation adaptée à la gestion des encombrants et des Déchets Industriels Banals (DIB) à l'échelle du territoire.

Le métier qu'elle se propose d'exercer s'articule autour de trois axes :

• Economique

Créer et contribuer au développement d'une activité économique centrée sur la valorisation des déchets, prioritairement par le réemploi.

• Social

Replacer l'humain au centre des préoccupations. Créer des emplois dans une combinaison d'emplois pérennes et d'insertions. Professionnaliser les métiers émergents induits par la valorisation et le recyclage.

• Environnemental

Contribuer à la préservation des ressources et des milieux naturels par la réduction des déchets à la source et la sensibilisation à la protection de l'environnement

Dans ces orientations, quatre fonctions sont distinguées pour préciser ces activités :

La collecte.

Différents modes peuvent coexister : L'apport volontaire directement sur le site de la structure ou dans un espace couvert spécifique en déchèterie. La tournée en porte à porte planifiée à la demande des collectivités locales. Le rendez-vous à la demande des habitants, administrations et entreprises.

Le tri, la valorisation,

le recyclage.

Les objets et matières récupérés sont

triés afin de déterminer leurs destinations. L'objectif prioritaire est de valoriser soit dans le cadre de la fonction première (réemploi) soit en la détournant (réutilisation).

En dernier lieu est opéré le recyclage : démantèlement en pièces détachées ou en matières premières « secondaires ».

La vente.

En magasin de détail « biens d'équipement d'occasion » pour les objets remis en état. Auprès des filières de recyclage spécialisées pour les matières premières secondaires.

La communication, la sensibilisation.

Activités transversales, en questionnant notre mode de vie elles visent à modifier les comportements individuels et collectifs en faveur de la protection de notre environnement.

Réduire les déchets produits. Responsabiliser pour une consommation plus respectueuse des ressources. Augmenter la participation au tri des déchets.

2 - Cadre du projet :

♦ **Le groupe de projet : Des intérêts convergents, un objectif commun**

Afin de mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'association a initié, dès avril 2009, la constitution d'un groupe de projet au sein duquel elle souhaite durablement associer les institutions en charge des politiques de développement territorial pour :

Elaborer, valider, planifier collégialement, les actions qui permettront de donner naissance puis de développer l'EI-Ressourcerie en lien direct avec l'ensemble des partenaires.

Etre à l'écoute des volontés et des compétences indispensables à la continuité d'une entreprise naturellement collective de part les enjeux qu'elle induit.

Echanger, évaluer, proposer, formuler, les orientations propres à adapter les intérêts de l'entreprise à ceux des habitants et de leur territoire.

Coopérer avec les institutions responsables des politiques de développement durable territorial, dans leurs orientations sociales, environnementales et économiques.

♦ **Le territoire d'intervention**

Le groupe de projet a validé la planification des phases de lancement et de stabilisation de l'activité sur le territoire du bassin d'emploi de Carpentras.

L'élargissement de la zone d'intervention, la phase développement, intégrera progressivement les territoires limitrophes de ce bassin d'emploi.

Cette phase d'intégration départementale tiendra compte du cheminement

des politiques de développement territorial de nos partenaires et sera adaptée à l'évolution rapide des contextes économique et législatif actuellement à l'œuvre dans la filière déchets.

♦ **Une entreprise... au service de son territoire.**

En accord avec ses partenaires et à l'issue de la période de viabilisation économique l'association « Ressourcerie du Comtat » souhaite doter l'EI-Ressourcerie du statut juridique Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), ceci afin de garantir, auprès de ses partenaires financiers institutionnels, la permanence de ses orientations et de ses engagements aptes à générer des plus values territoriales au sein d'une économie de proximité.

♦ **Caractéristiques de l'EI-Ressourcerie**

L'étude d'opportunité, commandée au porteur par le groupe de projet, a permis de définir le contenu, l'organisation et l'articulation des activités en rapport avec les besoins identifiés sur le territoire d'implantation ciblé, puis de les quantifier dans le dossier financier prévisionnel.

L'objectif de la politique commerciale à 3 ans est d'être un acteur incontournable de la collecte des encombrants et de leur réemploi à l'échelon départemental.

Dans le cadre de cet objectif et pour mener à bien ses stratégies sociale et environnementale sur son territoire, l'EI-Ressourcerie doit en premier lieu assurer les éléments de sa viabilité économique.

Pour ce faire le centre de profit opérera de manière contractuelle sur le marché des déchets. Son activité contiendra les opérations suivantes :

Dès le lancement :

- **Collecter** au plus près de la source, sous la forme de prestations de service, les encombrants ménagers et les Déchets Industriels Banals (DIB)

- En tournées planifiées, pour le compte de la Communauté d'agglomération Ventoux comtat Venaissin (CoVe) puis de plusieurs EPCI.

- A la demande pour les habitants, les administrations et les entreprises de son territoire d'intervention.

- **Organiser** la traçabilité des opérations de collecte.

- **Valoriser** une partie des objets collectés par le réemploi après contrôle, nettoyage, éventuelle petite réparation ou transformation.

- **Vendre** cette production dans son magasin et lors d'une brocante annuelle.

- **Constituer, proposer** des prestations de sensibilisation à la protection de l'environnement en partenariat avec l'Université Populaire du Ventoux sise à Mormoiron.

Dès que les conditions économiques le permettront:

- **Massifier** et/ou **conditionner** les matières issues des objets non réemployables.

- **Vendre** cette production aux acteurs des filières idoines de recyclage déchets.

Au cours de son développement :

- **Repérer, exploiter** les niches d'activité induites par l'évolution du marché des déchets et de son cadre législatif.

3 - La Ressourcerie vauclusienne : le travail d'un collectif dédié.

Lors de sa séance constitutive du 02 avril 2009, le groupe de projet a mandaté notre association pour réaliser une étude d'opportunité dont les conclusions ont été rendues le 29 septembre suivant. En fonction de cette étude les membres du groupe de projet ont validé le statut juridique de la Ressourcerie vauclusienne qui sera : Entreprise d'Insertion

4 - Les étapes accomplies :

- ◊ **Le dossier financier prévisionnel** (compte de résultat + plan de financement et de trésorerie) est maintenant complètement rédigé et présenté aux Institutions et financeurs bancaires.

- ◊ **Le dossier ayant pour objet la création d'une Entreprise d'Insertion** comme vecteur économique de la Ressourcerie vauclusienne a reçu un avis favorable pour agrément de la part du CDIAE de Vaucluse lors de sa session du 18 décembre 2009.

Cet avis favorable pour agrément est conditionné à l'obtention du marché public des collectes planifiées d'encombrants sur le territoire de la CoVe.

Le conventionnement lié à l'activité d'insertion de l'EI est programmé lors de la session CDIAE d'octobre 2010.

- ◊ Comme convenu avec notre partenaire de l'Economie Sociale et Solidaire ESIA, le dossier financier prévisionnel est actuellement instruit par ses services et sera présenté à son comité de validation lors d'une de ses sessions mensuels.)

- ◊ En fonction de la délibération numéro 19 du 7 avril 2010, le cahier des charges de l'appel d'offre pour la collecte des encombrants est actuellement en cours de rédaction par les services de la CoVe. Sa publicité est prévue courant juillet 2010 et la notification destinée au candidat retenu courant décembre 2010.

La date actuellement estimée par la CoVe pour l'exécution de ce marché est janvier 2011.

Le dossier environnemental

La nécessité d'atteindre prioritairement nos objectifs de viabilité économique et d'autonomie financière impacte l'écobilan prévisionnel en rapport avec le potentiel de recyclage du gisement d'encombrants capté :

L'apprentissage de notre métier de prestataire de collecte à valeur ajoutée de réemploi et l'accroissement du fichier partenaires et clients correspondant nous

permettront pas, dans l'immédiat, de mettre en oeuvre des activités de démantèlement, tri matière, conditionnement et mise en filière durant au moins les deux premiers cycles annuels d'exercice.

En effet, ces postes ne sont pas justifiables d'un point de vue strictement économique dans le cadre d'une Entreprise d'Insertion en création et nécessiteraient de plus, soit un poste supplémentaire d'encadrant. Notre objectif premier, l'équilibre économique de l'entreprise à l'issue de la deuxième, pour nous engager ensuite à la concrétisation de tous les objectifs environnementaux.

Nous avons longuement hésité à rédiger cet article. Il nous semblait nécessaire maintenant de communiquer pour clarifier et rendre lisible notre action. Le projet est, nous le pensons, bien cadré. L'ensemble des partenaires, que nous remercions, nous ont soutenu et aidé pour la construction de ce projet citoyen. Une dernière étape incontournable, pour respecter le cadre réglementaire et obligatoire : - être le mieux disant pour répondre à l'offre de marché public. Nous ferons tout pour ne pas vous décevoir, et ne pas être nous mêmes fortement déçus.

*Le secrétaire de l'association
RESSOURCERIE DU COMTAT
SENOBLE Camille*

L'écologie intellectuelle

A partir de quel âge peut-on aborder l'apprentissage de l'écologie ?

Je dirais le plus tôt possible !

Les enfants aiment la nature, ils en sont spontanément curieux. Notre devoir consiste à éviter de freiner leur élan, à « renforcer leur aptitude à être écolo ».

Ils sont apprennent tellement vite et retiennent si bien les consignes à ce moment de leur vie qu'on aurait tort de s'en priver ! Surtout qu'une fois convaincu, les enfants deviennent prescripteurs : ils ne laisseront plus personne dans leur entourage jeter un mégot par terre...Pour cela, nul besoin de théorie. Avec les plus petits enfants, l'observation de l'environnement suffit : les plantes, les insectes, les oiseaux...Leur apprendre à aimer la nature, à comprendre qu'il faut du temps, de l'eau, du soleil pour qu'un jardin fleurisse, c'est s'assurer qu'ils ne voudront jamais le détériorer. L'exemple des adultes compte bien sûr énormément. Plus tard, à partir de 3 ou 4 ans, les moyens de les sensibiliser à l'écologie se diversifient.

Par quoi peut passer cette sensibilisation ?

A travers les comportements de la vie de tous les jours, c'est encore ce qu'il y a de

plus simple ! Fermer le robinet d'eau pendant qu'on se savonne les mains, éteindre les lumières quand on quitte une pièce de la maison, apprendre à trier les déchets dans les différentes poubelles...Mis à part ces « éco gestes », les parents peuvent imaginer des activités autour du respect de la nature qui entretiendront cette envie de préserver : balade en forêt ou dans des réserves naturelles comme le parc Branféré en Bretagne (qui accueille l'Ecole Nicolas Hulot) : jardinage - faire pousser un arbre ou si possible un potager (même des aromates ou des tomates cerises sur un balcon de ville!) et les cuisiner soi même ensuite - mais aussi, travaux manuels à base de matériaux recyclables : collage, dessin, couture... Enfin, il existe des petits guides très bien faits qui pourront servir à toute la famille, comme ceux édités par « Nature et découvertes » qui ne coûtent qu'un euro !

Si leur intérêt s'essouffle, peut-on les remotiver ?

Oui, il faut trouver d'autres moyens de les rapprocher de la nature, des démarches qui correspondent plus à leurs préoccupations. Et ce, surtout dans le sens de la prévention afin de contrer les scénarios catastrophes entendus à longueur de temps dans les médias, qui peuvent décourager les enfants les plus fatalistes. Il peut s'agir

de leur confier la garde d'un animal domestique ou de leur faire découvrir des espèces naturelles en voie de disparition, de les inciter à inventer de nouvelles solutions pour gaspiller moins d'énergie (j'ai connu un petit garçon qui rêvait de construire une tondeuse à énergie solaire !), à faire des expériences pour assimiler plus précisément le fonctionnement de la nature, à adopter une alimentation biologique pour être au top de la forme tout en respectant la chaîne alimentaire, à participer bénévolement à des actions ponctuelles comme le nettoyage des plages polluées ou encore à s'investir dans une association pour s'engager plus politiquement ou dans un projet de reforestation...J'ai vu des bambins très fiers de pouvoir offrir à un tiers l'arbre qu'ils avaient planté et soigné pendant un an.

PS. L'écologie intellectuelle passe aussi par l'écologie psychologique : c'est à dire le bon équilibre de l'Homme, le savoir vivre, le savoir être, la politesse (merci - s.v.p.- bonjour - au revoir etc...).

A l'école du savoir et à l'école de la vie, nous devrions apprendre que le mot bio veut dire vie.

*Jean Pierre FARINEAU
psychothérapeute / coach de la personnalité / diplômé de coaching ado.
(membre du Comité écologique)*

LES ENFANTS DE CARPENTRAS S'INTÉRESSENT À L'ENVIRONNEMENT

Au cours de la « semaine de l'Environnement », du jeudi 22 au vendredi 30 avril, le Comité écologique a organisé une **action de sensibilisation à l'écologie auprès des élèves des 12 écoles primaires de Carpentras** ; elles ont toutes répondu positivement à notre offre ! Pour réaliser cette action, nous avons été - très bien - accueillis par le personnel de la Maison de Pays/Office du tourisme où a eu lieu la projection de dix petits films (choisis sur deux DVD « Ma petite planète chérie » : à recommander pour tous les enfants !).

Nous avons choisi les **thèmes suivants** :

La vie dans le sous sol, le rôle des insectes - La chaîne alimentaire ; les liens entre toutes les espèces - Le rôle des arbres ; la forêt et ses ressources - La photosynthèse chez les plantes - La pollution de l'air, de l'eau ; les déchets et le tri - La production d'énergie, le gaspillage ; les énergies renouvelables - L'écocitoyenneté : ce que l'on peut faire à plusieurs.

Entre chaque film, un ou deux adhérents du Comité écologique ont animé un **mini-débat avec les enfants**, afin que soit explicité l'essentiel de ce qu'ils venaient de voir, et pour vérifier leur compréhension des choses. Le résumé écrit du contenu de chaque film a été remis aux enseignants pour qu'ils puissent continuer à travailler ces thèmes écologiques en classe.

Ainsi, 14 séances ont eu lieu, qui ont **touché plus de 550 enfants** : 475 de CM1-2, 55 de CE2, 15 de CP-CE1 et 15 d'un centre de loisirs. On est fier !

Après, un questionnaire d'évaluation a été envoyé aux enseignants, afin d'avoir leur **avis**. Ceux-ci sont **très positifs** : **bon choix des films, bon choix des thèmes** qui correspondent bien au programme du cours moyen. Il semble que les **échanges avec les enfants** aient gagné à **pouvoir être plus longs**. Un petit problème de son s'est posé parce que, la salle de projection n'étant pas complètement fermée, une certaine gêne réciproque s'est fait jour entre notre action et le travail du personnel de l'Office du tourisme... Lieu à revoir peut-être, donc.

Mais de l'avis général, **une action**

de ce type est à reconduire l'an prochain !

Globalement **les enfants** se sont montrés **intéressés et participants**. De notre point de vue nous sommes très satisfaites de **l'engagement des écoles de Carpentras**, ainsi que de l'implication des **membres du Comité venus animer les débats**.

Après une telle action et son bilan positif, nous sommes encore plus **convaincus que la sensibilisation aux questions de l'environnement est à faire dès le plus jeune âge**. S'adresser aux écoles permet de toucher différents milieux sociaux, grâce aux enfants qui, souvent, deviennent les éducateurs de leurs parents sur ces sujets.

Il nous est apparu que ces petits films avec les débats permettaient de mettre en évidence deux niveaux de message : **les gestes à faire au quotidien**, et un début de compréhension du **pourquoi** et du **comment des phénomènes** environnementaux qui **endommagent la planète**.

Marie-Jo CORNILLET
Marie-Christine LANASPEZE

2010 ANNEE DE LA BIODIVERSITE ALLEZ VOUS FAIRE QUELQUES CHOSE POUR ELLE ?

PETIT HISTORIQUE

THOMAS LOVEJOY en 1980 a inventé le terme « BIOLOGICAL DIVERSITY », WALTER ROSEN en 1985 en a fait la « BIODIVERSITY », et c'est en 1988 que le néologisme « BIODIVERSITE » apparaît pour la 1^{ère} fois dans une publication de l'ento-

mologiste EO WILSON, et deviendra un terme du langage courant.

DEFINITION

La biodiversité est la diversité de toutes les formes du vivant. Elle se situe sur 3 niveaux. La diversité génétique (variabilité des gènes au sein d'une même espèce), La diversité des espèces (chaque groupe se caractérise par le nombre d'espèces qui le compose), La diversité des écosystèmes : ensemble d'un mi-

lieu naturel (biotope) et des êtres vivants (biocénose) en constante interaction.

PAYS RICHES EN BIODIVERSITE

BRESIL : 20 % de la biodiversité mondiale (environ 50000 espèces de plantes, 5000 vertébrés, 10 à 15 millions d'insectes, sans compter les millions de micro-organismes).

INDE : 8% des espèces connues (environ 47000 espèces de plantes,



Un BOUCHER BIO qui découpe devant vous selon votre demande et qui FABRIQUE sa CHARCUTERIE BIO PROVENCALE sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL a COTE de la MAIRIE RUE BARRAL DES BAUX 84410 BEDOIN TEL : 04 90 12 80 40	OUVERTURE LUNDI 7 H a 12 H 30 du MARDI au SAMEDI De 7 H a 19 H DIMANCHE 7 H a 12 H
--	--

"L'AUZONNE"
La BIOCOOP de Carpentras
283 rue Notre Dame de Santé
Tél/Fax : 04 90 60 20 10

précurseur du BIO sur Carpentras

Ouverture en continu
Lundi 14h30 - 19h
Du mardi au vendredi 9h30 - 19h
Samedi 9h30 - 18h30

Plus de 2500 produits Bio et écologique, pour une consommation plus saine et plus responsable

BIOCOOP, PREMIER RÉSEAU DE MAGASINS BIO EN FRANCE



81000 espèces d'animaux).

JAVA SUMATRA BORNEO

La déforestation est en train de détruire une très riche biodiversité.

EUROPE

Les efforts du réseau NATURA 2000 n'ont pas suffi pour diviser en 2, voire arrêter le déclin de la biodiversité pour 2010. 97 à 99 % des forêts européennes ont été modifiées par l'homme, presque tous les écosystèmes ont été transformés par les activités humaines. 50 % des zones humides ont été supprimées depuis 1950, alors qu'elles sont d'une très grande richesse en biodiversité. Une partie importante des stocks halieutiques (poisson à pêche) se situe en dessous des normes de sécurité (plus de renouvellement -> disparition). 800 espèces végétales vont probablement disparaître. 40 % des mammifères d'origine, des papillons, des reptiles, des oiseaux, des insectes sont menacés de disparition.

QUE NOUS APPORTE LA BIODIVERSITE ?

- Elle est l'assurance d'un renouvellement de la ressource naturelle (bois, fibres, nourriture, etc...)
- Elle protège des désordres environnementaux (famines, sécheresses, inondations, etc...)
- « Elle est le miroir de nos relations avec les autres espèces vivantes ».
- Elle a un rôle éthique, éducatif, comportemental.

SON DEVELOPPEMENT, SA PROTECTION ONT UN ROLE ECONOMIQUE À JOUER **QUE POUVONS NOUS FAIRE ?** **QUE DEVONS NOUS FAIRE ?**

Il faut d'abord mettre en évidence l'interdépendance du monde végétal et du monde animal (écosystème). On ne peut concevoir la protection de l'un sans celle de l'autre.

Bien sûr la planète a toujours été en mouvement : des espèces ont disparu, le climat s'est modifié, mais ce qui caractérise notre époque c'est la vitesse à laquelle ces changements se produisent, il n'y a guère de possibilités d'adaptation pour la faune et la flore.

Le plus petit geste de protection de la biodiversité par le fait qu'il se multiplie, qu'il se répète, prend de l'importance.

NOUS POUVONS TOUS ETRE L'UN DES ACTEURS DU RENOUVEAU DE LA BIODIVERSITE

COMMENT ?

La 1^{ère} des choses : avoir un regard différent sur tout le vivant qui nous entoure. Chaque vie végétale ou animale a son importance, même si leur utilité n'est pas encore définie.

EN PARTANT DE CE CONCEPT :

- Dans son jardin, sa maison ou son exploitation : être attentif à ses achats : refuser les produits chimiques toxiques. (Il existe des méthodes et des produits naturels). Privilégier les plantes refuges pour les insectes.

Ne pas arracher, tondre, supprimer inconsidérément ce qu'on appelle les « mauvaises herbes ».

Ne pas détruire les haies, refuges de nombreux oiseaux et de la petite faune.

Laisser les feuilles se décomposer, elles enrichiront le sol en micro-organismes

Placer des petits tas de bois sur le sol du jardin, favorables au développement d'insectes.

A l'intérieur

Proscrire les insecticides, privilégier les moustiquaires.

Mettre les araignées dehors, elles consomment mouches et moustiques.

- Dans la nature :

Ne pas modifier l'écosystème en jetant des produits nocifs.

Ne pas arracher, ne pas casser les végétaux.

Ne pas cueillir les fleurs : vous priveriez les insectes pollinisateurs de leur nourriture et la terre d'une partie de son moyen de reproduction.

Vous pouvez militer au WWF où un don de 20 € leur permet d'acheter 10 m² de terrain qu'ils sanctuariseront (170 ha sont ainsi protégés dans les Maures grâce aux dons). Vous pouvez aussi participer au maintien de la loutre dans la Loire,

des flamands roses en Camargue, de la tortue cistude dans les étangs de la Brenne, du jaguar en Guyane ou autres...

ET POUR FINIR DE VOUS CONVAINCRE, SACHEZ QUE :

1- Tous les 10 ans, la surface d'un département de terre sauvage ou agricole disparaît pour faire place à des constructions, des parkings, des autoroutes, des supermarchés, des ronds points, etc....

Faut-il protéger ce qui nous reste ?

Les multinationales ont réussi à s'approprier une partie du vivant par une sélection forcée (poulets).

Ils ne conservent que des souches dites rentables, au détriment de la variété génétique : plus de croisements possibles, risques d'épidémies, de pandémies décimantes.

L'objectif de ces multinationales est aussi de s'approprier les graines, dans un but lucratif. C'est pour cela qu'ils veulent éliminer des organismes comme Kokopelli, mais il y a de nombreuses résistances.

2- Une terre protégée sera riche de 500 kg par hectare d'arthropodes, de vers, de bactéries qui fertilisent le sol.

3- L'homme ne doit pas oublier qu'il est un maillon de cette chaîne qu'il est entrain de détruire.

4- SAINT EXUPERY a dit : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

ALLEZ VOUS RESTER LES BRAS CROISES ?

Conseils de lecture :

« L'humanité, espèce menacée » de Hubert Reeves

« Plantes, compagnes du potager bio » Terre vivante

Remerciements à :

David et son blog, à Jean Pierre Montigné, La ligue ROC, Au WWF A Wikipédia Grâce à qui nous avons fait cet article.

Mic & Danièle

Bulletin d'adhésion - Découpez ce coupon après l'avoir rempli et retournez-le accompagné d'un chèque de **8 euros** pour les membres sympathisants, **16 euros** pour les membres actifs ou **20 euros** pour les membres bienfaiteurs à l'ordre du Comité écologique à l'adresse suivante : **Comité écologique - 71, rue d'Allemand - 84200 Carpentras**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : e-mail :